

# Nos voyages et sorties 2024-2025



# Salon du 2 roues A Lyon

**Dimanche 16 février 2025**

Bienvenue au plus grand Salon du 2 Roues de France !  
Venez vivre une expérience unique et immersive au cœur de l'événement incontournable de la scène 2-roues Française. A la rencontre des accessoiristes, des collectionneurs, des grandes marques, des plus grands champions,  
Venez vous plonger dans les univers du Salon du 2 Roues, au sein des allées d'Eurexpo.



Au départ de Chambéry : 49€ par personne  
Grenoble : 51€ par personne  
Albertville : 66€ par personne  
Saint jean de Maurienne : 73€ par personne

Départ garanti à partir de 35 participants par ville de départ.  
Prévoir carte nationale d'identité ou passeport valide  
Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite

## Programme

Départ en autocar de votre région.

Arrivée au salon du 2 roues aux alentours de 10h00

Temps libre sur place.

### \*DE NOMBREUX STANDS :

Plus de 150 000 m<sup>2</sup> où, vous pourrez retrouver tous les constructeurs, accessoiristes, voyagistes... au même endroit. Grandes marques, artisans, Custom, Cross... il y en aura pour tous les goûts et tous les univers !

### \*DES EXPOSITIONS D'EXCEPTION :

Notre ADN ? La passion pour les modèles d'exception !

Au salon, on vous propose donc de découvrir des expositions inédites de moto de collection, parfois jamais sorties du garage... Au programme : rétrospectives, ambiance unique et véhicules hors du commun.

### \*DES ANIMATIONS INÉDITES :

Le Salon du 2 Roues c'est aussi de très nombreuses animations qui ont lieu tous jours, pour vous en mettre plein les yeux et vous faire vivre des moments inoubliables !

MX Indoor, Show FMX, Concours Top Clef, Show Trial, l'Intrépide... et bien d'autres !

### \*DES ESSAIS EN CONDITIONS (inscription obligatoire)

Regarder des motos, c'est bien. Rouler avec, c'est mieux !

Venez essayer le modèle de vos rêves sur nos pistes spécialement créées pour l'occasion.

Alors, plutôt route ou tout terrain ?

Déjeuner libre (nombreux point de restauration sur place).

Départ de l'autocar vers 16h30 pour le retour.

## Budget

### Notre tarif comprend :

- Le transport en autocar grand tourisme,
- Entrée journée pour le salon

### Notre tarif ne comprend pas :

- Les boissons, repas
- Les dépenses à caractère personnel,
- Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- L'assurance assistance / rapatriement, l'assurance annulation : 2,35% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,

### Modalités de paiement

solde au moment de la réservation

### Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

**Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.**

*Péruges*  
*Et la maison des enfants*  
*d'Izieu*

**Samedi 12 avril 2025**

Un lieu de mémoire, d'éducation et de vie pour comprendre le crime contre l'humanité  
et agir contre toute forme de discrimination. Située au Sud du Bugey...



Crédit photo : Maison d'Izieu

**Au départ d'Albertville, de Chambéry et Grenoble :**  
**Adulte : 56€ par adulte**

\*Départ garanti à partir de 35 participants.

---

## Programme

---

Départ d'Albertville, du bassin Chambérien et de l'agglomération Grenobloise, tôt le matin, pour rejoindre **La Maison des Enfants d'Izieu**.

Vous pouvez découvrir :

- la maison, lieu de mémoire où vécurent les enfants et leurs éducateurs, rassemblant dessins, lettres et portraits ;
- le musée doté de trois espaces d'exposition permanente où vous trouverez de nombreux contenus accessibles sur l'histoire de la Shoah durant la Seconde Guerre mondiale, la justice pénale internationale et la construction de la mémoire.
- les deux espaces d'exposition temporaire :
- le verger accueille des expositions en plein air.
- la galerie Zlatin rassemble des documents et collections originales

### Déjeuner libre

Puis direction, **la cité médiévale de Pérouges dans le Bugey. Visite guidée.**

Connaissez-vous l'Histoire de Pérouges ? De sa fondation en passant par l'architecture, la vie quotidienne ou des anecdotes, vous découvrirez tous les secrets de ce joyau. Vous serez surpris de tout ce qu'on peut apprendre sur le petit bourg !

En fin d'après-midi, retour dans votre région

*Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.  
L'ordre des visites peut être inversé.*

---

## Budget

---

### Notre tarif comprend :

- Le transport en autocar grand tourisme,
- La visite guidée de la cité médiévale de Pérouges,
- L'entrée et la visite guidée de la maison d'Izieu

### Notre tarif ne comprend pas :

- Le repas et boissons,
- Les dépenses à caractère personnel,
- Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 4,9% du montant du séjour. Conditions jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date.

### Modalités de paiement

*pour les journées, 100% à la réservation.*

*Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.*

### Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

*Cas particulier frais fixe aérien: 100% cf nos conditions de vente.*

*Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.*

***Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme. Cession du contrat cf conditions de vente***

***Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.***

---

### Informations pratiques

---

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide pour les voyages en Europe, nous consulter pour les longs courriers. Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.

Informations sanitaires [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Crédit photo : Maison d'Izieu

SAVATOU

29 avenue Jean Jaurès - 73000 - CHAMBERY

[www.savatou.fr/](http://www.savatou.fr/)

Téléphone : 04 79 96 30 73

**DOSSIER SUIVI PAR : SANDRINA ALEDO**

Référence dossier : SA-25-05-0020

# Les incontournables de Toscane

Du jeudi du 08 au 11 mai 2025

Découvrez les plus belles villes de la Toscane !



Crédit photo : Shutterstock

---

## A partir de 590 € par personne en chambre double

---

Au départ de Grenoble, avec ramassage bassin chambérien et Aiton  
Ressortissants français : Carte d'identité ou passeport en cours de validité  
Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.  
Départ garanti à partir de 35 personnes

---

## Programme

---

### JOUR 1 : ARRIVEE - CARRARE - MONTECATINI

Départ tôt le matin, pour rejoindre l'Italie.

Arrivée du groupe dans la région de Carrare pour le déjeuner.

#### **Déjeuner au restaurant**

En début d'après-midi, **visite guidée d'une carrière de marbre à Carrare**: Carrare est célèbre pour ses carrières de marbre, matériau principal utilisé dans la plupart des sculptures et édifices de la Renaissance italienne et réputé non seulement en Italie mais partout dans le monde. Ce sont les Romains, dès l'époque de Jules César, qui ont développé l'utilisation du marbre tel que nous le connaissons aujourd'hui. La visite de ce véritable musée en plein air permet de découvrir les appareils utilisés au cours des siècles pour tailler et transporter le marbre, depuis les Romains jusqu'aux temps modernes.

Continuation du voyage vers la région de Montecatini

**Installation en hôtel \*\*\* type hotel Giglio; hotel Piccadilly ou similaire**

**Dîner au restaurant**

**Nuit à l'hôtel**

### JOUR 2 : FLORENCE

#### **Petit déjeuner**

Départ vers Florence avec votre car

**Visite guidée de Florence en demi-journée à pieds**: son centre historique est un musée à ciel ouvert avec la plus grande concentration de chefs-d'œuvre artistiques au monde ; vous pourrez découvrir le Ponte Vecchio, monument emblématique de la ville qui remonte à l'an 120 après JC, la Piazza della Signoria au cœur de la ville avec l'extérieur du Palazzo Vecchio et la Loggia dei Lanzi.

La visite se poursuit en passant par la via dei Calzaiuoli, artère principale de Florence qui rejoint la Place de la Cathédrale, avec son Baptistère et sa Cathédrale dotée d'une façade en marbre blanc et vert et d'une coupole de 45m de diamètre.

**Déjeuner libre à Florence**

**Après midi libre à Florence**

**Dîner au restaurant**

**Nuit à l'hôtel**

### JOUR 3 : SIENNE ET SAN GIMIGNANO

#### **Petit déjeuner**

Départ vers Sienne avec votre car

**Visite guidée de Sienne en demi-journée à pieds** : Son centre historique est le mieux préservé de l'Europe du Moyen Âge. Ses bâtiments et palais conçus en brique et en pierre remontent à son âge d'or, quand Sienne était la capitale des banquiers de l'Europe. La promenade vers la Cathédrale permet d'admirer les bâtiments gothiques et les palais renaissance. Sur la Place du Campo, célèbre pour sa forme en coquille et renommée pour la course Palio on peut admirer le Palais Public, la Tour du Mangia et la Fontaine Gaia, qui font de cette place un véritable chef d'œuvre de l'architecture italienne.

**Entrée comprise à la cathédrale de Sienne**

**Déjeuner libre à Sienne**

En début d'après-midi, départ en car pour rejoindre le petit village de San Gimignano

## Visite LIBRE de San Gimignano:

Promenade dans le centre historique à la découverte de ce bourg médiéval extraordinairement bien préservé avec ses remparts et ses maisons fortifiées flanquées de tours. La ville domine un magnifique paysage toscan avec ses oliviers, vignobles et cyprès. La visite débute par la Porte San Giovanni, et après une agréable promenade on rejoint la place triangulaire de la Cisterne qui remonte à 1300 et la Place du Duomo. Montée jusqu'à la citadelle, pour jouir d'un point de vue magnifique sur les tours, les fortifications et la vallée environnante.

Retour à l'hôtel en fin de journée avec votre car

**Dîner au restaurant**

**Nuit à l'hôtel**

## JOUR 4 : PISE - DEPART

### **Petit déjeuner**

Restitution des chambres et départ pour Pise.

Petit train à Pise du parking au centre historique aller/retour

**Visite guidée de Pise en demi-journée :** Ville universitaire remarquable pour sa splendide architecture, Pise est aussi inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco notamment pour sa monumentale Piazza dei Miracoli, une de plus belles places au monde qui regroupe les principaux monuments de la ville. En particulier la Cathédrale, un chef-d'œuvre unique de l'art roman construit entre le XIème et le XIIème siècle, le Baptistère dédié à Saint Jean Baptiste, le Camposanto, ancien cimetière fondé en 1277, et la célèbre tour penchée, chef d'œuvre roman qui date du 12ème siècle véritable symbole italien.

**Billet combiné inclus pour les entrées au Baptistère et à la Cathédrale de Pise**

**Déjeuner au restaurant**

En début d'après-midi, route pour le retour en France.

*Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.  
L'ordre des visites peut être inversé.*

---

## Budget

---

### **Notre tarif comprend :**

- Le transport en autocar grand tourisme,
- Logement en hôtel 3\* base chambre double dans la région de Montecatini Terme
- La taxe de séjour en vigueur
- Les dîners du jour 1-2-3 à l'hôtel
- Les déjeuners du jour 1 et 4 hors boissons sauf ¼ d'eau minérale par personne

### **LES VISITES ET ENTREES SUIVANTES :**

- 1 Visite guidée d'une carrière de marbre à Carrare
- 1 Visite guidée de Florence en demi-journée
- 1 Visite guidée de Sienne en demi-journée
- 1 Visite guidée de Pise en demi-journée
- 1 Entrée à la cathédrale de Sienne
- 1 Billet combiné pour les entrées au Baptistère et à la Cathédrale de Pise
- 1 Ecouteurs à disposition 3 jours
- 1 Petit train à Pise du parking au centre historique aller/retour
- Les taxes d'accès à Carrare, Florence, Sienne, San Gimignano et Pise

### **Notre tarif ne comprend pas :**

- Les boissons aux repas, (sauf ¼ d'eau minérale incluse)

- D'éventuelles taxes introduites à l'avenir
- Les dépenses à caractère personnel,
- L'accompagnement,
- Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- L'assurance assistance / rapatriement, l'assurance annulation : 4,9% du montant du séjour. Conditions jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,
- Le supplément base 1 par chambre, selon disponibilité (+65€),

### **Modalités de paiement**

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

### **Conditions d'annulation**

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

*Cas particulier frais fixe aérien: 100% cf nos conditions de vente.*

*Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.*

***Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme. Cession du contrat cf conditions de vente***

***Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.***

---

## **Informations pratiques**

---

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide pour les voyages en Europe, nous consulter pour les longs courriers. Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.

Pensez à vous munir de la carte européenne d'assurance maladie pour les voyages en Europe.

Informations sanitaires [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Nous préciser les allergies alimentaires lors de l'inscription.

# Exposition Pompeii Lyon - La Sucrière

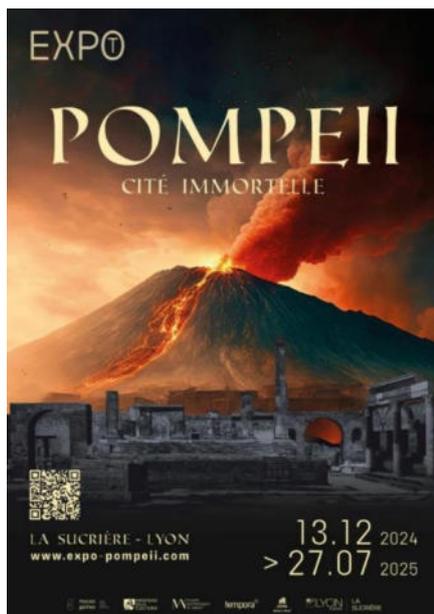
**Le samedi 17 mai 2025**

L'éruption du Vésuve :

En 79 après J-C, le Vésuve, volcan alors considéré comme éteint, entre en éruption. Après une violente secousse qui fait violemment trembler Pompeii, une énorme colonne de cendres, de pierres et de vapeurs volcaniques s'élève du Vésuve. Après avoir atteint jusqu'à 32 kilomètres de haut, cette colonne brûlante s'affaisse sur elle-même et dévale les pentes du volcan.

Sur son chemin : la cité de Pompeii.

Cette catastrophe dévastatrice se dévoile au sein d'un spectacle immersif à couper le souffle, qui vous emmène au cœur des événements.



Crédit photo : Tempora

Au départ d'Albertville, de Chambéry et Grenoble :  
Adulte : 54€  
Enfant de 6 à 17 ans inclus: 47€

Départ garanti à partir de 35 participants.

## Programme

Départ tôt le matin, pour rejoindre Lyon, à la Sucrière.

Visitez librement et à votre rythme l'exposition « Pompeï cité immortelle ».

En téléchargeant l'application de l'exposition, vous aurez les commentaires de chaque pièce exposée

N'hésitez donc pas à emmener vos écouteurs et ou casques avec vous.

Pour ceux qui n'ont pas de smartphone adapté pour le téléchargement de cette application, des audioguides sont disponibles sur place à 3€.

L'exposition dévoile une ville en pleine activité, où chacun s'affaire : artisans, agriculteurs, architectes, médecins, géomètres, maçons, fondeurs de métaux, éleveurs. Une cité vibrante, animée, bien vivante...

À travers des objets exceptionnels provenant des fouilles archéologiques, des reconstitutions de machines impressionnantes et des projections de la cité avant sa destruction, vous découvrirez non seulement la nature de la région, mais aussi l'ingéniosité de son peuple.

Déjeuner et après midi libres

Départ de Lyon vers 17h00

*Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.*

*L'ordre des visites peut être inversé.*

### Notre tarif comprend :

- Le transport en autocar grand tourisme,
- L'entrée pour l'exposition « Pompeï cité immortelle »

### Notre tarif ne comprend pas :

- Les repas
- Les dépenses à caractère personnel,
- L'accompagnement,
- Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 2,25% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,

### Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

### Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

*Cas particulier frais fixe aérien: 100% cf nos conditions de vente.*

*Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.*

**Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.**

**Cession du contrat cf conditions de vente**

**Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.**

SAVATOU

29 avenue Jean Jaurès - 73000 - CHAMBERY

[www.savatou.fr/](http://www.savatou.fr/)

Téléphone : 04 79 96 30 73

**DOSSIER SUIVI PAR : SANDRINA ALEDO**

Référence dossier : SA-25-05-0020

## INTER CE LACS ITALIENS

3 jours 2 nuits

Du samedi 07 juin 2025 au lundi 09 juin 2025

Une escapade italienne, au bord des lacs de Come, Majeur et d'Orta.



Crédit photo : Savatou

---

### A partir de 380 € par personne en chambre double

---

Au départ de Grenoble, avec ramassage bassin chambérien et Aiton  
Ressortissants français : Carte d'identité ou passeport en cours de validité

Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.

Départ garanti à partir de 40 personnes

---

## Programme

---

### JOUR 1 : SAMEDI 07 JUIN 2025 – départ et Lac de Come

Départ en bus, tôt le matin pour rejoindre le lac de Come en Italie.

Déjeuner au restaurant à Come

Remise des écouteurs à disposition pour les 3 jours

Après le déjeuner, vous continuerez par une visite guidée de Côme : promenade à la découverte du centre historique de cette jolie ville située en bordure du Lac du même nom, avec ses ruelles, ses cours pavées, ses maisons anciennes et palais, ses remparts médiévaux flanqués de tours et de charmantes églises.

On passera par la Piazza Matteotti, la Piazza Cavour - l'ancien port de Côme, d'où l'on jouit d'un très bel aperçu sur le lac, les villas aristocratiques et les monuments situés sur les rives, la Piazza del Duomo où se trouve la cathédrale, rare exemple de fusion de trois styles différents, et enfin le Broletto, siège de la commune dans la période médiévale.

Poursuite du voyage en bus vers l'hôtel.

Installation à l'hôtel type Scoiattolo ou hotel Modern (premeno)- situé aux environs du lac Majeur

Dîner au restaurant

Nuit à l'hôtel

### JOUR2 : DIMANCHE 08 JUIN 2025 – départ et Lac Majeur

Petit déjeuner à l'hôtel

Départ pour le Lac Majeur pour la journée aux îles Borromées

Journée dédiée à l'excursion aux trois îles Borromées: île Bella, île Madre et île des Pêcheurs.

Bateau à disposition sur le Lac Majeur pour l'excursion de Stresa aux trois îles Borromées (île Bella, île Madre, île Dei Pescatori)

Billet cumulatif pour les entrées aux palais Borromées sur les îles Bella et Madre

Visite guidée du palais Borromée sur l'île Belle en demi-journée

Déjeuner au restaurant sur les îles Borromées

Après le déjeuner, Visite guidée du palais Borromeo Sur l'île Madre en demi-journée

Retour à l'hôtel

Dîner au restaurant

Nuit à l'hôtel

### JOUR 3 : LUNDI 09 JUIN 2025 – départ et Lac d'Orta et retour

Petit déjeuner à l'hôtel

Restitution des clés de la chambre

Départ pour Le Lac D'Orta

Matinée dédiée à visite libre de l'île de San Giulio et de la ville de Orta

Traversé en bateau sur le lac d'Orta au départ de Pella pour l'île de San Giulio, le village de Orta et retour à Pella

Déjeuner libre

Après le déjeuner, Départ pour rejoindre votre région

*Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.*

*L'ordre des visites peut être inversé.*

---

## Budget

---

### **Tarif par personne TTC**

Prix sur la base de 40 personnes (en chbre double/triple) : 380€ par personne

Supplément single : 55 € par personne

### Notre tarif comprend :

- Le transport en autocar de tourisme,
- 2 nuits en Environs De Lac Majeur
- Les taxes de séjour
- 1 Déjeuner au restaurant à Come avec menu groupe 3 plats
- 1 Déjeuner au restaurant sur les Iles Borromées avec menu groupe 3 plats
- 1 Visite guidée de Come en demi-journée
- 1 Visite guidée du palais Borromée sur l'île Belle en demi-journée
- 1 Visite guidée du palais Borromeo Sur l'île Madre en demi-journée
- 1 Billet cumulatif pour les entrées aux palais Borromées sur les îles Bella et Madre
- 1 Bateau à disposition sur le Lac Majeur pour l'excursion de Stresa aux trois Iles Borromées
- 1 Traversé en bateau sur le lac d'Orta au départ de Pella pour l'île de San Giulio, le village de Orta et retour à Pella
- 1 Ecouteurs à disposition 3 jours à Côme
- Les visites mentionnées avec guide francophone,
- Les E carnets de voyage .

### Notre tarif ne comprend pas :

- Les boissons,
- Le déjeuner et le dîner du jour 3
- Les dépenses à caractère personnel,
- L'accompagnement,
- Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 4,9% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,
- Le supplément base 1 par chambre, selon disponibilité (+55€),

### Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

### Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Cas particulier frais fixe aérien: 100% cf nos conditions de vente.

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

## Informations pratiques

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide pour les voyages en Europe, nous consulter pour les longs courriers. Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.

Pensez à vous munir de la carte européenne d'assurance maladie pour les voyages en Europe.

Informations sanitaires [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Nous préciser les allergies alimentaires lors de l'inscription.

Savoie Vacances Tourisme (SAVATOU)  
29 avenue Jean Jaurès - 73000 - CHAMBERY

[www.savatou.fr/](http://www.savatou.fr/)

Téléphone : 04 79 96 30 73

DOSSIER SUIVI PAR : SANDRINA ALEDO

Référence dossier : SA-24-03-0006

# FUTUROSCOPE

## Train spécial direct de Lyon

2 jours 1 nuit

Du samedi 21 juin 2025 au dimanche 22 juin 2025



Départ garanti à partir de 20 participants

A partir de 355 € par personne en chambre double

Rendez-vous en gare de Lyon Saint Exupéry

Minimum 20 personnes

Places limitées

Inscriptions prises dans l'ordre des demandes

# Programme

## JOUR 1 : SAMEDI 21 JUIN 2025

Rendez-vous en Gare de Lyon Saint Exupéry.

### TGV direct :

départ à 7h51 Lyon St Exupéry - arrivée 11h10 Gare du Futuroscope

Des animations et des surprises vous seront proposées tout au long du voyage.

A votre arrivée en gare du Futuroscope, vos bagages seront pris en charge.

### Transfert de bagages/Gare Futuroscope/Hôtel inclus.

Vous irez directement au parc profiter de votre **1ere journée de découverte**.

Déjeuner et dîner libre sur le parc.

### Spectacle nocturne la nuit des songes : PLONGEZ DANS L'UNIVERS MERVEILLEUX DES RÊVES.

Vous partirez en quête de la mystérieuse Clé des Songes. Vous vous laisserez porter par la féerie des effets aquatiques, des jeux de lumière et des projections d'images sur écrans d'eau.

Nuit à l'hôtel du Futuroscope 1\*

Accès au parc par la passerelle piétonnière située à côté de l'hôtel, ou par l'entrée principale du parc (à 8 min à pied).

## JOUR 2

### Petit-déjeuner au Futur'Oh.

Accès au parc par la passerelle piétonnière située à côté de l'hôtel, ou par l'entrée principale du parc (à 8 min à pied).

### 2ème journée de découverte libre du parc.

Déjeuner libre.

Train direct :

Départ 16h39 Gare du Futuroscope - arrivée 20h18 Lyon St Exupéry\*

Fin de prestation

*Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.  
L'ordre des visites peut être inversé.*

## Budget

MINIMUM 20 PERSONNES EN RDV en gare de Lyon Saint Exupéry  
Places limitées  
Inscriptions prises dans l'ordre d'arrivée

Tarif TTC EN RENDEZ VOUS GARE SAINT EXUPERY	
Par adulte, sur la base de 2,3 ou 4 adultes par chambre	355 €
Par enf -12 ans logé avec un adulte de + 13 ans et plus.	230 €
Enf -5 ans : 1 enf par chambre maximum	40 €
Supplément, sur la base de 1 adulte par chambre	+ 45€

### Notre tarif comprend :

- Trajet en TGV A/R Lyon /Futuroscope/Lyon
  - Des Animations et surprises pendant le voyage
  - 2 jours d'accès au Parc
  - Le Transfert des bagages Gare – Hôtel - Gare
  - L'hébergement Nuit d'hôtel en chambre familiale + petit-déjeuner
- Chambres familiales jusqu'à 4 personnes  
Hôtel du Futuroscope ★ACCÈS DIRECT AU PARC DEPUIS LA PASSERELLE
- La taxe de séjour
  - Les E carnets de voyage

#### Notre tarif ne comprend pas :

- Le transfert de votre ville à la gare de Lyon SAINT EXUPERY (Aller/retour),  
Nous consulter si vous souhaitez faire un groupe constitué au départ
- Place assise A/R enfant moins de 5 ans\* : 40€
- Les repas et Les boissons,
- Prestations optionnelles en supplément :  
\* déjeuner, dîner, pique-nique retour,  
\* billet d'entrée Aquascope : + (créneau horaire d'arrivée communiqué après réception des effectifs définitifs) 28€/adulte (13 ans et +) au lieu de 36€; 24€/ enfant (5-12 ans inclus) au lieu de 30€; gratuit pour les moins de 5 ans.
- Les dépenses à caractère personnel,
- L'accompagnement,
- Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 2,35% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,

#### Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

#### Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Cas particulier frais fixe aérien: 100% cf nos conditions de vente.

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

**Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme. Cession du contrat cf conditions de vente**

**Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.**

Informations sanitaires [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Nous préciser les allergies alimentaires lors de l'inscription.

Crédit photo : Futuroscope

# Cap sur les Pouilles

**Votre circuit 8 jours 7 nuits  
Septembre 2025  
Du lundi au lundi**



Crédit photo : Voyamar

**A partir de 1468 € par personne en chambre double  
Du 8 au 15/9/2025**

Au départ de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry.  
**Limité à 38 personnes.**

Ressortissants français : passeport en cours de validité.  
Autres ressortissants : consulter votre consulat ou autorité compétente.

---

## Programme

---

### JOUR 1 : France → BARI

Envol depuis Lyon en direction de Bari.  
Transfert à l'hôtel dans les environs de Bari.  
Dîner et nuit.

### JOUR 2 : REGION DE BARI / ALBEROBELLO / MATERA / REGION DE BARI

Petit déjeuner à l'hôtel.  
Départ en direction du **village typique d'Alberobello** cerné par un magnifique paysage de vignobles, amandiers, oliviers au cœur de la région des célèbres « trulli », classées par l'UNESCO. Visite du centre historique, l'un des plus intéressants des Pouilles avec ses édifices si particuliers, l'église de Sant Antonio, le sanctuaire de S. Medici Cosma et San Damiano datant du XVIème siècle où se trouve le Trullo Sovrano (entrée incluse).

#### Déjeuner libre.

Vous poursuivez vers **Matera. Visite de la ville de**

« **sassi** » : cette cité troglodyte habitée depuis le néolithique, aujourd'hui classée par l'UNESCO pour ses innombrables richesses architecturales (entrée incluse).

Retour à l'hôtel.

Dîner et nuit.



### JOUR 3 : BARI / BARLETTA / CASTEL DEL MONTE / SAN GIOVANNI ROTONDO

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ en direction de **Barletta** et **visite guidée de la ville** avec notamment le dôme, le colosse, et l'église du Saint-Sépulcre... Continuation vers la **Cantina della Sfida** et **visite guidée**.

#### Déjeuner libre.

Départ en direction de **Castel del Monte**, un château italien du XIIIe siècle, (entrée incluse) connu comme étant l'un des plus beaux châteaux du monde, classé par l'UNESCO.

Retour dans la région de Bari.

Dîner et nuit.

### JOUR 4 : SAN GIOVANNI ROTONDO / GARGANO / SAN GIOVANNI ROTONDO

Petit déjeuner à l'hôtel.



Route vers la **Forêt Umbre** et visite de **la réserve naturelle protégée de la péninsule du Gargano**.

Il s'agit de la plus grande forêt de feuillus d'Italie. Continuation vers Vieste, petit port agréable, avec ses nombreuses ruelles médiévales et sa cathédrale romane.

Déjeuner libre.

Départ vers Monte Sant' Angelo, installé sur la montagne, veillé par son château et le sanctuaire de Saint Michel. Retour à l'hôtel.

Dîner et nuit.

### JOUR 5 : SAN GIOVANNI ROTONDO / MONOPOLI / REGION DE LECCE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour **Monopoli** et **visite guidée de la vieille ville**, du vieux port, du château de Carlo V, ; l'église de la Média (extérieurs). Route pour Lecce. Déjeuner libre. **Visite guidée de "la Florence du Baroque"** avec ses pierres de couleurs chaudes et ses décors de théâtre : la porte de Naples, la basilique Santa Croce, le palais du Gouvernement, le château, la place San Oronzo, le Dôme (visites extérieures).

Installation à l'hôtel dans la région de Lecce.  
Dîner et nuit.

## JOUR 6 : REGION DE LECCE

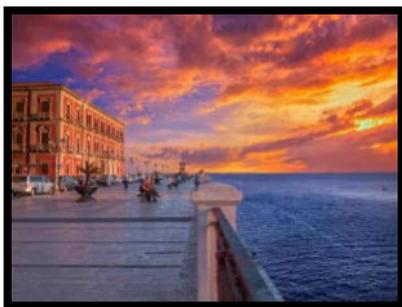
Petit déjeuner à l'hôtel.

Journée libre.

**En option : possibilité d'excursion à la journée à Galatina et Otranto.** Après la visite du très beau centre historique de Galatina, vous partez en direction de Otranto. Déjeuner libre puis découverte de la ville avec la cathédrale et le château Aragonese. Retour à l'hôtel. (+105€ par personne), à réserver à l'inscription, à payer sur place.

Dîner et nuit.

## JOUR 7 : REGION DE LECCE / OSTUNI / BARI / REGION DE BARI



Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ et arrêt à **Ostuni**. **Visite guidée** de la cathédrale, du centre historique et du Palais Ducale.

Arrêt dans une frantoio à Cisternino pour une **dégustation d'huile d'olives et produits locaux**.

Continuation vers Bari.

Déjeuner libre.

Visite de cette ville baroque avec son bourg médiéval, la basilique de San Nicolas, la Cathédrale de San Sabino (entrée incluse), l'église Byzantine de San

Grégorio et du Château Svevo di Bari (extérieurs).

Retour à l'hôtel.

Dîner et nuit.

## JOUR 8 : BARI → France

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert à l'aéroport et envol pour la France.

### Vos Hôtels

Région de Bari : Villa4 \* à Bisceglie, Appia Antica 4\* à Corato

Région de San Giovanni Rotondo : park4\*

Région de Lecce : 8 Piu 4\*, Art Hôtel 4\*

Le parc hôtelier italien est dans l'ensemble plutôt vieillissant et ne correspond pas aux standards français. Les hôtels seront bien sur propres mais la décoration est généralement un peu datée. Les chambres individuelles sont généralement plus petites que la moyenne.

*Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.*

*L'ordre des visites peut être inversé.*

## Budget

### Notre tarif comprend :

- Les vols réguliers avec ou sans escales LYON – Bari – LYON,
- Les taxes aéroport,
- Les transferts aéroport – hôtel – aéroport,
- Logement en chambres double en hôtels 4\*normes locales
- Le transport sur place en autocar climatisé,
- La demi-pension du dîner du J1 (selon les horaires de vols) au petit déjeuner du J8 (selon les horaires de vols) avec ½ eau minérale aux dîners,
- Les services d'un guide francophone pour tout le circuit,
- Les visites mentionnées,
- Les audiophones du J2 au J7,
- Les entrées à La Cantina della Sfida à Barletta, au Trullo Sovrano à Alberobello, à l'Église rupestre à Matera, au Castel del Monte et à la cathédrale de Bari

- la dégustation de produits locaux
- Les e-carnets de voyage.

### Notre tarif ne comprend pas :

- Les boissons,
- le bagage en soute (selon compagnie)
- Les déjeuners,
- les taxe de séjour : environ 24 €/personne pour le séjour
- Les pourboires,
- Le supplément pension complète 6 déjeuners : **228€ par personne à réserver et payer à la réservation**
- Les dépenses à caractère personnel,
- Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 2.25% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,
- Le supplément base 1 par chambre, selon disponibilité (300 € à titre indicatif),

### Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

### Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

*Cas particulier frais fixe aérien: 100% cf nos conditions de vente.*

*Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.*

**Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.**

**Cession du contrat cf conditions de vente**

**Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.**

## Informations pratiques

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide pour les voyages en Europe, nous consulter pour les longs courriers. Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.

Pensez à vous munir de la carte européenne d'assurance maladie pour les voyages en Europe.

Règlementations en vigueur [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Nous préciser les allergies alimentaires lors de l'inscription.

Un voyage en Italie commence avec une expérience culinaire différente, une des meilleures gastronomies au monde est bien différente de la nôtre. En France, nous commençons les repas par une entrée avec une salade par exemple, en Italie souvent les repas commencent par un plat de pâtes. Dans le cadre d'un voyage en groupe, il est difficile de proposer un repas à base de pizza. En effet, des délais de service raisonnable pourront difficilement être tenu pour un groupe de 38 personnes.

Compagnies aériennes : Volotea, Transavia, Easyjet, Air France ou autres...

SAVATOU

29 avenue Jean Jaurès - 73000 - CHAMBERY

[www.savatou.fr/](http://www.savatou.fr/)

Téléphone : 04 79 96 30 73

**DOSSIER SUIVI PAR : SANDRINA ALEDO**

Référence dossier : SA-25-11-0086

# Fondation Gianadda Exposition



**Samedi 27 septembre 2025**  
**Exposition de Rembrandt à Van Gogh**  
**A la fondation Gianadda MARTIGNY (Suisse)**



FONDATION PIERRE GIANADDA  
MARTIGNY (SUISSE)

Crédit photo – FondationGianadda © Michel Darbellay

**Départ de Grenoble et Chambéry :**  
**78 €/ personne**

Départ garanti à partir de 35 personnes.

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide

Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.

Informations sanitaires [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite

---

## Programme

---

Départ de Grenoble en autocar tôt le matin, ramassage à Chambéry, pour rejoindre la Fondation Gianadda à Martigny en Suisse.

Vous assisterez à une Conférence de présentation de **l'exposition de Rembrandt à Van Gogh**.

Puis, vous visiterez librement la Fondation ou vous pourrez rejoindre le centre de Martigny (A 10mn à pieds).

Venez découvrir les expos permanentes : Musée gallo-romain, Musée de l'Automobile, Parc de sculptures et Léonard de Vinci ainsi que 2 salles de tableaux (Szafran et Collection Suisse). Le Tepidarium est à l'extérieur de la Fondation mais se visite librement.

Déjeuner libre.

A votre disposition, pour le déjeuner, cafétéria intérieure et dans le parc durant la belle saison (restauration chaude et froide). Les Pique-niques sont autorisés dans le parc.

En milieu d'après-midi, départ de Martigny pour rejoindre votre région.

*Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif. L'ordre des visites peut être inversé.*

---

## Budget

---

### Notre tarif comprend :

- Le transport en autocar tourisme,
- L'entrée à la fondation Gianadda
- La conférence d'environ 1h sur l'exposition

### Notre tarif ne comprend pas :

- Le repas et Les boissons,
- Les dépenses à caractère personnel,
- L'accompagnement,
- Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 2,35% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,

### Modalités de paiement

*pour les journées, 100% du montant à la réservation..*

### Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

*Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.*

**Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.**

**Cession du contrat cf conditions de vente**

**Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.**

Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées les « CGV ») ont vocation à régir les ventes conclues entre l'association Savoie Vacances Tourisme, association déclarée en Préfecture de Savoie sous le n° 3151, ayant pour n° SIRET : 34019130300031, située 29 avenue Jean Jaurès 73000, Chambéry (ci-après désignée « SAVATOU ») et les personnes physiques majeures qui n'agissent pas à des fins professionnelles, les comités d'entreprise et les associations (ci-après désignés le/les « Client(s) »). Les CGV s'appliqueront à toute commande passée auprès de SAVATOU pour un voyage, un séjour ou une sortie à la journée effectuée en groupe (ci-après désignée la/les « Commande(s) »).

## **1. OBLIGATION D'ADHESION PREALABLE**

Préalablement à la Commande, l'Adhérent doit avoir rempli et adressé une demande d'adhésion à SAVATOU. Le montant de l'adhésion doit être réglé intégralement avant le départ. L'adhésion est annuelle et indépendante de toute Commande, son règlement ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque cause que ce soit.

L'Adhérent doit obligatoirement renseigner sa véritable identité.

Cette identité renseignée par l'Adhérent sera celle utilisée par SAVATOU pour les différentes réservations nécessaires à la réalisation du voyage, du séjour ou de la sortie. S'il s'avère que l'identité renseignée est fautive, erronée ou, plus généralement, qu'elle ne correspond pas aux documents d'identité de l'Adhérent, SAVATOU ne pourra pas en être tenue responsable.

Le CSE, comité d'entreprise, l'amicale ou l'association, lors de son inscription, doit renseigner tous les éléments d'identification demandés par SAVATOU.

Par ailleurs, SAVATOU procédera aux différentes réservations grâce aux renseignements fournis par le CSE, comité d'entreprise, l'amicale ou l'association. En cas de renseignements erronés, faux ou manquants la responsabilité de SAVATOU ne pourra pas être engagée si les réservations ont été effectuées conformément aux renseignements communiqués.

Si cela conduit à l'annulation de tout ou partie du voyage, du séjour ou de la sortie, les frais prévus à l'article 10.2 seront perçus par SAVATOU.

## **2. ACCEPTATION DES CGV**

L'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance et accepté les CGV avant la passation de la Commande. Il reconnaît que les CGV s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute Commande passée par l'Adhérent.

## **3. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, et, notamment, de l'article L. 221-2 du Code de la Consommation, l'Adhérent est conscient qu'il ne bénéficie d'aucun droit de rétractation pour les Commandes passées auprès de SAVATOU.

## **4. INFORMATION PREALABLE**

Avant de passer Commande, SAVATOU remet à l'Adhérent dans un premier temps une brochure descriptive ou un programme détaillé de l'offre incluant les CGV, avant de lui remettre un contrat de réservation. L'Adhérent déclare avoir pris connaissance de ces éléments, y compris des CGV avant d'avoir passé la Commande.

La durée des voyages à forfait ou séjour indiquée sur le programme court à compter de la date de la convocation au lieu du départ à la date de retour. Par conséquent, il est expressément rappelé que le jour du trajet consacré au départ et le jour du trajet consacré au retour sont inclus dans la durée du voyage mentionnée dans l'offre, la première et/ou la dernière nuit peuvent donc être écourtée(s) par les transports, ce qui ne pourra donner lieu à aucune indemnisation.

SAVATOU se réserve cependant la possibilité de modifier à tout moment les éléments de la brochure descriptive ou du programme

détaillé de l'offre et du contrat de réservation. Dans ce cas, ces éléments sont mis à jour par SAVATOU. De telles modifications n'étant pas applicables aux commandes déjà passées, exception faite des modifications résultant de l'application des articles L. 211-12, L. 211-13 et R. 211-8 du Code du tourisme, tel que prévu aux articles 10.1 et 12 ci-après, ou en cas de force majeure rendant impossible l'exécution de la prestation, tel qu'indiqué à l'article 10 (« MODIFICATIONS ET ANNULATION »)

Les propositions contenues dans les brochures descriptives ou programmes remis par SAVATOU sont faites dans la limite des places disponibles mises en vente.

## **5. PASSATION DE COMMANDE**

Afin que la Commande soit enregistrée par SAVATOU, l'Adhérent doit retourner le contrat de réservation dûment rempli et signé par ses soins, dans un délai de 8 (huit) jours suivant l'envoi du contrat de réservation par SAVATOU accompagné du règlement d'un acompte, correspondant, au minimum, à 30% du montant total de la Commande, ou 100 % si départ à moins de 30 jours, selon les modalités exposées à l'article 7 « PAIEMENT »

La Commande sera considérée comme étant définitive qu'à la date du règlement complet de l'acompte.

Pour toute demande d'inscription d'un mineur au sein d'un groupe, la démarche devra être faite par une personne titulaire de l'autorité parentale ou légale et qui sera capable d'en justifier.

## **6. COMMANDE SUR-MESURE POUR UN GROUPE DE PERSONNES**

Un groupe de personnes, constitué d'au minimum 20 personnes, souhaitant souscrire ensemble à une Commande pour un séjour ou un voyage à réaliser à la même date et pour un voyage identique (ci-après dénommé le « Contrat Groupe ») peut bénéficier des tarifs d'inscription groupe de SAVATOU.

Un devis personnalisé est adressé à l'Adhérent selon les demandes formulées par lui. A réception du devis, l'Adhérent pourra solliciter des renseignements complémentaires ou des modifications auprès de SAVATOU, ou faire part de son acceptation. A défaut de disposition contraire dans le devis, celui-ci ne sera valable, s'agissant notamment des conditions tarifaires, que durant une période de 15 jours suivant la réception du devis par l'Adhérent.

Le Contrat Groupe sera considéré comme définitivement conclu qu'après remise par l'Adhérent à SAVATOU du contrat signé accompagné du règlement d'un acompte, correspondant, au minimum à 30% du montant total de la Commande, selon les modalités exposées à l'article 7 « PAIEMENT » ci-après.

Tout dépassement du nombre contracté doit être expressément soumis par écrit à l'accord préalable de SAVATOU.

Les membres du groupe inscrits sont soumis aux conditions contractuelles du Contrat Groupe y compris en cas d'annulation ultérieure. Le Contrat Groupe est établi pour une capacité donnée de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil, SAVATOU et/ou le prestataire peuvent refuser les personnes

supplémentaires, le Contrat Groupe étant alors réputé rompu du fait de l'Adhérent. Dans ce cas, le prix de la Commande ne fera l'objet d'aucun remboursement à l'Adhérent.

L'Adhérent à l'origine de la souscription d'un Contrat Groupe devra fournir à SAVATOU, par écrit et de façon lisible, la liste des participants, 30 jours avant le départ, en mentionnant les noms, prénoms, dates de naissance, sexes de chaque participant. Ceux-ci seront regroupés de façon à satisfaire aux contingentements imposés par l'hébergement et le transport. SAVATOU dégage sa responsabilité en cas de fourniture trop tardive de ces informations compte tenu des contraintes imposées par les prestataires.

Si le nombre de personnes portées sur la liste est inférieur au nombre prévu dans le Contrat Groupe, l'Adhérent devra obligatoirement mentionner par écrit si les places restantes sont annulées ou conservées par lui. Les conditions tarifaires pourront en cas de réduction d'effectif être revues à la hausse, l'Adhérent en sera informé systématiquement avant le départ.

## **7. PAIEMENT**

### **7.1 Pour les voyages à forfait, séjour, sortie à la journée et prestations sèches hors billet d'avion, de bateau et d'autobus**

Le paiement de l'acompte peut être effectué directement dans l'une des agences de SAVATOU ou à distance par virement ou par chèque à l'ordre de SAVATOU. La Commande ne devient effective qu'à la réception du paiement de l'acompte par SAVATOU ou à l'encaissement des sommes pour les paiements par chèque.

Sauf disposition contraire prévue dans le contrat de réservation ou accord dérogatoire préalable des parties, le solde du voyage, correspondant à 70% du montant total de la Commande devra être réglé, selon les mêmes modalités que celles visées au paragraphe ci-dessus, au plus tard 30 (trente) jours avant le départ. A défaut de réception du solde dans le délai précité, SAVATOU considérera que l'Adhérent a annulé son voyage et sera redevable des frais d'annulation prévus à l'article 10.2 ci-après.

Pour les inscriptions intervenant moins de 30 (trente) jours avant le départ, le règlement intégral des prestations sera exigé au moment de la Commande.

### **7.2 Pour les billets d'avion, de bateau et d'autobus vendus seuls**

Les ventes de titres de transport sur ligne régulière seuls ne sont pas soumises aux règles du Code du tourisme relatives aux contrats de vente de voyages et séjours prévues aux articles L. 211-7 et suivants. Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau et/ou d'autobus, doit être réglé intégralement au jour de la Commande, et ce quelle que soit la date de départ. La Commande ne pourra être considérée définitive à défaut de règlement intégral.

## **8. SORTIE A LA JOURNEE**

Les sorties à la journée ne sont pas soumises aux règles du Code du tourisme relatives aux forfaits touristiques tels que définis à l'article L. 211-2 de ce code. Ces forfaits à la journée incluent le transport aller-retour et les activités.

En cas de force majeure et notamment si les conditions météorologiques sont susceptibles de mettre en danger la sécurité des Clients, SAVATOU pourra annuler la journée ou la sortie ou la réaliser en un autre lieu ou à une autre date ;

En cas d'annulation de la journée ou de la sortie pour les raisons ci-avant évoquées, SAVATOU en informera l'Adhérent dans les meilleurs délais, émettra un avoir du montant payé par l'Adhérent ou remboursera l'Adhérent à la demande de ce dernier, et ne sera redevable d'aucune indemnité. SAVATOU décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, chaque Client étant responsable de son matériel durant la journée. **En cas d'interruption de la sortie à l'initiative de l'Adhérent, aucun remboursement ne sera effectué par SAVATOU**

## **9. ASSURANCES**

Au moment de la souscription à une Commande, SAVATOU offre la possibilité à l'Adhérent de souscrire une assurance annulation, interruption de séjour et rapatriement, dont le prix est fixé à 3.5% du montant total de la Commande. L'ensemble des garanties est détaillé dans la notice d'information "Assurances" accompagnant la brochure descriptive ou le devis et est consultable à tout moment sur le Site à l'adresse suivante [www.savatou.fr](http://www.savatou.fr) ou dans les agences SAVATOU préalablement à la Commande. Il appartient à l'Adhérent de vérifier, préalablement à la souscription de l'assurance, les risques pour lesquels il est déjà couvert. Aucune modification ne sera possible une fois que l'Adhérent aura souscrit à l'assurance proposée par SAVATOU.

## **10. MODIFICATIONS ET ANNULATION / RESOLUTION**

### **10.1 A l'initiative de SAVATOU**

SAVATOU se réserve, conformément aux dispositions de l'article L. 211-13 du Code du tourisme, le droit d'effectuer des modifications mineures de la Commande avant le début d'exécution, à l'exclusion du prix modifiable dans les conditions prévues à l'article 12 « PRIX DES PRESTATIONS » ci-après. SAVATOU avertira le plus rapidement possible l'Adhérent de l'impossibilité d'exécution de la ou des prestations, par écrit. En cas de modification d'un des éléments essentiels de la Commande, dont le respect est devenu impossible par suite d'événements extérieurs indépendants de la volonté de SAVATOU, l'Adhérent aura en outre la possibilité soit de résoudre la Commande sans frais, soit d'accepter la ou les modifications proposées. La prestation de substitution proposée à l'Adhérent sera présumée acceptée à défaut de réponse dans les 7 (sept) jours suivant sa notification par SAVATOU. Par exception à ce qui précède, en cas de modification d'éléments non essentiels mais entraînant une augmentation du prix de la Commande supérieure à 8% du prix initial, l'Adhérent dispose d'un délai de 7 (sept) jours pour faire part de son acceptation, à défaut la modification sera réputée refusée par l'Adhérent. En cas de refus de l'Adhérent de modification d'un des éléments essentiels de la Commande ou de modification entraînant une augmentation du prix supérieure à 8 % du prix initial, SAVATOU lui remboursera le montant d'ores et déjà versé.

SAVATOU peut être amenée à annuler un voyage à forfait ou un séjour avant le départ. Dans un tel cas, SAVATOU en informera l'Adhérent dans les meilleurs délais et le remboursera intégralement au plus tard dans les quatorze jours suivant la résolution de la Commande.

L'Adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnité ou pénalité en cas d'annulation à l'initiative de SAVATOU dans les cas suivants :

- Lorsque le nombre de personnes inscrites pour le voyage ou le séjour est inférieur au nombre minimal indiqué dans le programme ou le Contrat Groupe et que SAVATOU notifie la résolution du contrat au voyageur dans les meilleurs délais, sans pouvoir dépasser :

- 20 jours avant le début du voyage à forfait ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours
- sept jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours ;
- quarante-huit heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours ;

- Si cette annulation est imposée par un cas de force majeure ou le fait d'un tiers ou à raison d'un risque pour la sécurité de l'Adhérent, et plus généralement lorsqu'elle est rendue nécessaire par des circonstances exceptionnelles et inévitables indépendantes de la volonté de SAVATOU.

### **10.2 A l'initiative de l'Adhérent**

L'existence de nombreux intermédiaires (hôteliers, transporteurs, etc...) et de délais de règlement imposés par ceux-ci à SAVATOU justifie la perception de frais d'annulation d'autant plus importants que la date de départ est proche.

Si l'Adhérent se trouve dans l'obligation d'annuler, totalement ou partiellement, avant le départ, un voyage à forfait ou un séjour, il devra en informer SAVATOU par écrit, par tout moyen permettant de s'assurer de la réception de l'annulation, dans les plus brefs délais suivant la survenance de l'événement, sous réserve de dispositions contraires prévues dans la brochure descriptive, le devis ou le Contrat Groupe. La date de réception de la demande d'annulation sera retenue comme date d'annulation.

Les frais d'annulation imputables à l'Adhérent sont les suivants :

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

En outre, pour chaque annulation, SAVATOU facturera à l'Adhérent 20€ de frais lorsqu'il s'agit d'un voyage à forfait ou d'un séjour et 10 € pour une sortie journée.

L'interruption en cours de voyage et/ou la non consommation d'une ou plusieurs prestation(s) par l'Adhérent, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf si le voyageur a souscrit l'assurance annulation rapatriement proposée par Savatou et que les conditions sont couvertes.

Aucun remboursement ne peut intervenir si l'Adhérent ne se présente pas aux heures et aux lieux mentionnés dans sa convocation, son programme ou sa Commande, ou s'il ne peut pas présenter les documents exigés pour son voyage (pièces d'identité, billets d'avion, vaccinations...), ou si les informations renseignées lors de son inscription ne correspondent pas à ses documents d'identité.

Dans certains cas particuliers, indépendamment de la date d'annulation ou de modification de contrat, les frais suivants s'ajoutent au barème ci-dessus :

- Les frais fixes aériens, bateau : 100% des frais sont non remboursables en cas d'annulation ou de modification de votre plan de vol.
- Les frais fixes terrestres : les frais engagés pour des réservations fermes comme pour certains visas, spectacles, billetterie... vous seront facturés en cas d'annulation.
- Les frais d'assurance et d'adhésion : que vous ayez souscrit une assurance multirisques ou une assurance annulation, le montant de l'assurance et les frais d'inscription sont dus et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Dans le cas de Commande de prestations sèches de transport par avion, bateau ou autobus, non combinées avec d'autre service de voyage au sens de l'article L. 211-2 du Code du tourisme, l'annulation par le Client ne donnera lieu à aucun remboursement.

## **11. CESSIION DU CONTRAT**

Selon l'article R211.7 du Code du Tourisme, l'Adhérent peut céder, au plus tard 7 jours avant le départ, le contrat à une personne qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage (par exemple, conditions particulières nécessaires pour correspondre aux modes d'hébergement et de pension, à la formule de voyage, au nombre de passagers, aux enfants se situant dans la même tranche d'âge) et si les autorités internationales éventuellement concernées acceptent le changement.

L'Adhérent cédant devra avertir SAVATOU, par tout moyen qui permette d'en accuser réception, au plus tard sept (7) jours avant la date du départ. Si le voyage est une croisière, ce délai de prévenance est de quinze (15) jours.

La cession d'un contrat pour une activité journée ou séjour organisée par SAVATOU occasionnera des frais de 10€ facturés par SAVATOU à l'Adhérent cédant.

L'Adhérent cédant restera en outre responsable solidairement avec l'Adhérent cessionnaire de tous les coûts engendrés par cette cession. La cession d'un titre de transport et certaines prestations touristiques n'est pas possible sans l'accord du prestataire. Ainsi, concernant notamment les billets d'avions, les compagnies aériennes appliquent des pénalités ou refacturent le prix du nouveau billet d'avion. Ces coûts seront à la charge de l'Adhérent cédant et de l'Adhérent cessionnaire. Plus la demande de cession est tardive, plus les frais peuvent être importants.

L'Adhérent ne peut céder ses contrats d'assurance. Le Contrat ayant déjà commencé de produire un effet, les dispositions de la présente clause ne peuvent trouver application, sauf accord préalable écrit de SAVATOU.

## **12. PRIX DES PRESTATIONS**

Les tarifs sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur avant la date d'ouverture des inscriptions, ou au moment de l'envoi de la brochure descriptive, du devis ou du Contrat Groupe, et notamment:

- en matière de taux de change des monnaies étrangères par rapport à l'euro ;
- en matière de coûts des transports aériens, terrestres, fluviaux et maritimes ;
- en matière de taxes légales ou réglementaires ;

Les voyages à forfait, séjours, sortie journée ou les services de voyage tels que définis au 2° du I de l'article L. 211-1 du Code du tourisme sont fournis aux tarifs en vigueur sur la brochure descriptive, le devis ou le Contrat Groupe remis par SAVATOU, lors de l'enregistrement de la Commande. SAVATOU se réserve la possibilité de modifier, à tout moment ses tarifs jusqu'à la date de passation d'enregistrement de la Commande. Les prix sont exprimés en Euros et toutes taxes comprises.

Aucune contestation concernant les tarifs ne pourra être acceptée après passation d'une Commande. Les tarifs donnés sont indivisibles et toute renonciation à des prestations incluses dans un forfait ou toute interruption de voyage par un Client (même en cas d'hospitalisation ou de rapatriement anticipé) ne pourra donner lieu à un remboursement, sauf si dans ce dernier cas, le voyageur a souscrit l'assurance rapatriement et que les conditions sont remplies.

Conformément à l'article L. 211-12 du Code du tourisme, SAVATOU peut modifier le prix, de la Commande devenue définitive, à la hausse comme à la baisse et au plus tard 20 jours avant le début du voyage, dans certaines hypothèses. Ainsi, l'Adhérent accepte que le prix puisse être modifié en cas :

- de variation des taux de change appliqués au voyage ou au séjour considéré. A défaut de stipulations contraires dans la brochure ou le contrat de réservation, le prix pourra être révisé en fonction de l'évolution de la devise concernée. Le cours de référence étant celui en vigueur à la date de la Commande. La parité évaluable est égale à 100 % du prix, à l'exception du prix des vols internationaux
- de variation du coût des transports, liée notamment au coût des carburants.
- de variation des redevances et taxes afférentes aux prestations fournies, telles que, notamment, taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement, ou de sécurité.

En cas d'une modification du prix, SAVATOU s'engage à en informer l'Adhérent par courrier papier ou électronique au plus tard vingt (20) jours avant la date de son départ.

Tout refus de la part de l'Adhérent de s'acquitter du nouveau prix sera considéré comme une annulation de sa part pour laquelle il sera fait application des dispositions de l'article 10.2, sauf augmentation du prix supérieure à 8% du prix initial tel que prévu à l'article 10.1 ci-avant.

### **13. TRANSPORTS**

SAVATOU répond du bon déroulement du voyage, sans toutefois qu'elle puisse être tenue responsable des faits imputables soit à l'Adhérent, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure tel que défini à l'article 16 « FORCE MAJEURE » ci-après.

SAVATOU est soumise aux conditions des prestataires de transport. En aucun cas, SAVATOU ne saurait être soumise à une responsabilité plus lourde que celle de son prestataire de transport, celle-ci étant limitée au dédommagement le plus bas prévu par les conventions internationales ou la réglementation étatique qui trouverait à s'appliquer.

Les horaires des transporteurs aériens, maritimes, fluviaux ou terrestres, n'étant pas connus au moment de l'impression des brochures ou programmes, ne sont indiqués qu'à titre indicatif et ne sont pas de nature contractuelle. Les dates des jours de départ et de retour relèvent du contrat de voyage. Les prix sont forfaitaires et tiennent compte du temps de transport dans la durée globale du forfait. En aucun cas, les frais liés à ces horaires de départ et de retour imposés par le transporteur ne pourront être pris en charge par SAVATOU ou justifier une éventuelle annulation de l'Adhérent ni un quelconque remboursement. De même, une modification d'horaires, de date, un retard ou une annulation à l'initiative du transporteur, ne constituent pas une annulation du fait de SAVATOU et n'ouvrent droit à aucune indemnité de ce chef.

#### **13.1 Transports aériens**

SAVATOU est soumise aux conditions de la compagnie, y compris à propos de la responsabilité de la compagnie aérienne, dont la mise en cause est définie notamment par les Conventions de Varsovie et Montréal, applicables aux transports aériens internationaux.

Les horaires sont donnés à titre indicatif, ainsi que les aéroports de départ et d'arrivée et les types d'appareils. Les horaires sont communiqués lors de l'envoi de la convocation mais restent susceptibles de modification jusqu'au jour du départ, les terminaux de départ et de retour et les horaires de vol pouvant être modifiés sans préavis par les compagnies aériennes. Le retard, au sens de l'article 6 du règlement (CE) n° 261/2004, se calcule entre l'horaire d'embarquement confirmé le jour même le cas échéant par le représentant de la compagnie et l'horaire effectif d'embarquement. Le Règlement CE 261/2004 du 11 février 2004 confère le droit aux passagers aériens d'obtenir du transporteur aérien, selon les circonstances, une prise en charge, un remboursement et/ou une indemnisation en cas de surséjour, de retard ou d'annulation du vol. Ces obligations qui pèsent uniquement sur les compagnies aériennes, ne peuvent en aucun cas être assumées par SAVATOU.

Les compagnies aériennes peuvent refuser l'embarquement à une femme enceinte. Dans une telle hypothèse, SAVATOU ne saurait en être tenue pour responsable. Il appartient à l'Adhérent de s'assurer auprès des compagnies aériennes de la possibilité d'embarquer.

Il appartient à l'Adhérent de se renseigner sur le poids maximal des bagages qu'il peut embarquer et sur les objets qu'il peut amener. En cas d'excédent de bagage, le voyageur pourra avoir à acquitter une taxe variable en fonction de la compagnie et du parcours. SAVATOU ne pourra pas être tenue responsable de tout refus d'embarquement pour détention d'objets dangereux par l'Adhérent et/ou de tout refus de la compagnie aérienne de procéder à l'enregistrement d'un bagage.

En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage, et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement, et/ou annulation de vol par la compagnie, la responsabilité relève exclusivement de la compagnie aérienne. Nous recommandons au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits, de conserver tous les documents originaux (billets, cartes d'embarquement ou étiquette bagage...) et de

solliciter du transporteur tout justificatif écrit, afin de pouvoir porter réclamation auprès de la compagnie.

La liste des documents nécessaires à l'embarquement est communiquée à l'Adhérent avant son départ. En cas de non-présentation d'un document nécessaire à l'embarquement, l'Adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnisation. Il devra notamment se présenter avec tous ses documents d'identité en vigueur et tous les documents nécessaires à la sortie du territoire de départ et à l'entrée dans les différents pays d'arrivée et/ou de transit. L'Adhérent ne sera remboursé d'aucune somme et ne pourra prétendre à aucune indemnité en cas de non-respect du présent article.

La non-utilisation, totale ou partielle, des billets d'avion pour une cause étrangère à SAVATOU n'entraînera aucun remboursement des billets. Le remboursement des taxes aériennes sera effectué par SAVATOU, sous réserve du remboursement qu'elle aura elle-même perçu de la compagnie aérienne, dès que l'Adhérent lui aura fait parvenir sa demande de remboursement.

En cas d'arrivée ou de départ sur un vol différent des autres membres inscrits sur le même voyage, à l'initiative de l'Adhérent, les frais de transfert éventuels sont à la charge exclusive de l'Adhérent.

Il sera communiqué sur votre programme de voyage l'identité du ou des transporteurs aériens susceptibles d'assurer votre transport avec des indications sur les horaires et, le cas échéant, les escales connues à cette date. En cas de modification, postérieurement à votre inscription, SAVATOU s'engage à vous communiquer par tous moyens, dès lors qu'elle en aura connaissance et jusqu'à votre départ, tout changement dans l'identité du ou des transporteurs, en particulier aériens.

Conformément à notre obligation, nous vous informons que la liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site [https://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban\\_fr](https://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban_fr)

Tout transporteur peut être amené à modifier sans préavis non seulement les horaires mais aussi l'itinéraire ainsi que les gares, ports et/ou aéroports de départ et de destination, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques ou de grèves extérieures à la volonté de SAVATOU. Ces événements peuvent entraîner des retards, des annulations, ou des escales supplémentaires, changement d'appareils, de parcours. En cas de transport aérien, le voyageur détenant une carte d'embarquement demeure sous la protection et sous l'assistance de la compagnie aérienne.

#### **13.2 Transports maritimes, fluviaux et terrestres**

SAVATOU est soumise aux conditions de la compagnie de transport maritime, fluvial ou terrestre, y compris à propos de la responsabilité dont la mise en cause est régie notamment par les conventions internationales applicables aux transports ferroviaires et maritimes, terrestres internationaux.

Les billets ne sont pas remboursables après émission, que ce soit pour cause de modification de date ou d'annulation de voyage à l'initiative de l'Adhérent.

### **14. PRESTATIONS SUR PLACE**

#### **14.1 Hébergements**

Les descriptifs d'hébergement donnés ne le sont qu'à titre informatif et non contractuel. Les classifications des hébergements sont faites selon les normes locales en vigueur dans le pays de destination et/ou établies à la propre initiative de l'hôtelier.

#### **14.2 Repas**

Le nombre de repas inclus est précisé dans la brochure descriptive ou devis. Sauf stipulation contraire, les boissons ne sont pas comprises.

Selon les pays, les prestataires ne disposent pas nécessairement d'eau courante. Dans une telle hypothèse les frais d'achat de bouteilles d'eau sont à la charge de l'Adhérent. De plus, même en cas d'eau courante, dans certains pays, le pichet d'eau est payant.

### **14.3 Activités**

Certaines activités proposées peuvent présenter des risques et nécessiter un certificat médical pour leur pratique. En ce cas, SAVATOU en informera l'Adhérent avant son départ. SAVATOU ne pourra pas être tenue responsable de l'impossibilité pour l'Adhérent de réaliser une activité du fait de l'absence de certificat médical. Certaines activités peuvent être annulées par les prestataires de SAVATOU pour des raisons de sécurité (notamment conditions météorologiques défavorables). Dans une telle hypothèse, la responsabilité de SAVATOU ne pourra pas être recherchée par l'Adhérent.

### **15. RESPONSABILITE**

SAVATOU étant responsable de la bonne exécution du voyage à forfait ou du séjour, sa responsabilité ne pourra être engagée que dans le respect des règles applicables à la responsabilité des agents de voyage.

En cas de mise en jeu de la responsabilité de SAVATOU en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L 211-17- IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de SAVATOU sera limitée à trois fois le prix total du voyage. SAVATOU ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des voyageurs.

Par conséquent, SAVATOU ne sera aucunement responsable en cas, notamment, de :

- perte ou vol des billets d'avion
- vols ou détériorations d'objets personnels (il est conseillé aux voyageurs de ne pas emporter des objets de valeur et/ou de les garder en permanence sous leur surveillance directe)
- défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte d'identité, passeport, visas, certificat de vaccination, certificats médicaux, le cas échéant documents nécessaires pour être accompagné de mineurs...) ou non conformes aux indications figurant sur la brochure descriptive, le devis et/ou le Contrat Groupe
- défaut de présentation de l'Adhérent aux lieux et heure de commencement du voyage ou du séjour
- de force majeure (article 16 « FORCE MAJEURE), fait imprévisible ou inévitable causé par un tiers, menace sur la sécurité des voyageurs ou fait imputable à l'Adhérent
- dommages survenus dans le cadre d'une prestation non organisée par SAVATOU et non comprise dans la Commande.

Les prestataires intervenant pour l'exécution de la Commande conserveront, en tout état de cause, les responsabilités propres à leurs activités aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale et/ou des conventions internationales.

Les descriptifs des sites, villes, stations, les prestations proposées par ceux-ci sont données par SAVATOU à titre indicatif sans caractère contractuel.

L'Adhérent doit informer SAVATOU, par tout moyen, de toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage, du séjour ou de la sortie journalière.

En souscrivant une réservation pour un enfant mineur, les parents ou tuteurs s'engagent à mettre en œuvre leur assurance responsabilité civile et à assumer leur responsabilité pour tout fait ou dommage causé par le mineur pendant le séjour.

En cas de non-conformité affectant l'exécution du voyage à forfait ou du séjour tel que prévu dans la Commande, l'Adhérent doit en informer SAVATOU, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce.

Conformément à l'article L. 211-17-1 du Code du tourisme, en cas de difficulté rencontrée par l'Adhérent et affectant le bon déroulement du voyage ou du séjour SAVATOU apportera dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce une aide appropriée à l'Adhérent.

Le voyageur est tenu d'informer directement SAVATOU de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage en contactant immédiatement l'agence SAVATOU où il a acheté le voyage. Le défaut de signalement d'une non-conformité constatée sur place pourra avoir une influence sur le montant des suppléments imputés, dont le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du/des voyageur(s).

### **16. FORCE MAJEURE**

Des événements de force majeure empêchent soit l'Adhérent, soit SAVATOU ou les prestataires impliqués dans la réalisation des prestations d'exécuter toute ou partie des obligations prévues dans la Commande. Ainsi, sont considérés comme des événements de force majeure tous les événements exceptionnels et inévitables rendant impossible l'exécution de ses obligations par SAVATOU et/ou les prestataires concernés, et notamment les événements suivants :

- grève des moyens de transport, des hôteliers, des aiguilleurs ou du personnel de tous prestataires extérieurs à SAVATOU ;
- insurrection ou émeute dans le pays de départ ou d'arrivée ;
- fait du prince ;
- conditions géographiques/géopolitiques, climatiques, sanitaires et/ou politiques susceptibles de mettre en danger la vie de l'Adhérent (notamment, placement en vigilance rouge du pays de destination par le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr))

En cas de survenance d'un événement de force majeure, la partie qui le subit en informera l'autre dès que possible.

Lors de la survenance d'un cas de force majeure, SAVATOU peut proposer une ou des prestations de substitution ou rembourser l'Adhérent selon le choix de ce dernier, en revanche SAVATOU ne sera tenue à aucune indemnité de quelque sorte que ce soit à l'égard de l'Adhérent.

### **17. RECLAMATIONS**

Sans préjuger d'une éventuelle voie de recours judiciaire, toute réclamation devra être adressée à SAVATOU par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de vingt et un (21) jours suivant la date de retour du voyage, du séjour ou de la sortie. Pour être étudiée par SAVATOU, cette demande devra être accompagnée des pièces justificatives. SAVATOU répondra dans les meilleurs délais suivant la date de réception de la lettre recommandée accompagnée de tous les justificatifs à la réclamation formée par l'Adhérent. Si aucun accord n'est trouvé, les Parties devront s'en remettre au médiateur, dans les conditions décrites à l'article 21 (« LOI APPLICABLE – MEDIATION ») ci-après.

### **18. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

SAVATOU a souscrit auprès de la MAIF, CS 90000, 79060 NIORT Cedex 9, une police d'assurance responsabilité civile organisateur de voyages, sous le numéro de police 4538671J. Les plafonds de garantie sont les suivants :

- dommages corporels, à hauteur de 30 000 000 €
- dommages matériels et immatériels consécutifs à hauteur de 15 000 000 €
- dommages immatériels non consécutifs à hauteur de 50 000 €
- tous dommages confondus : 30 000 000 € par année d'assurance.

## **19. DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles communiquées par l'Adhérent sur le site SAVATOU permettent notamment à SAVATOU de traiter les Commandes, d'identifier chacun des utilisateurs et de communiquer avec eux, si nécessaire, pour une bonne gestion de la relation commerciale. Notre politique de gestion des données personnelles est consultable au lien suivant : <https://www.savatou.fr/49-donnees-personnelles-cookies>

SAVATOU est le responsable du traitement et le destinataire des données. Les données personnelles peuvent le cas échéant être transmises à des tiers aux fins d'exécution des Commandes, notamment aux prestataires en charge de la livraison des Commandes ou les prestataires intervenant dans les prestations commandées (prestataires d'hébergement, prestataires de transport notamment). Elles sont conservées pendant la durée de la relation commerciale et la durée des obligations légales ou contractuelles afférentes.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles, l'Adhérent ou toute personne dont les données personnelles auraient été transmises à SAVATOU pour l'exécution de la Commande peut exercer un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, pour les informations qui le concernent, de limitation du traitement, ainsi que transmettre à SAVATOU des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après sa mort, en adressant sa demande par mail à l'adresse [admin@savatou.fr](mailto:admin@savatou.fr).

L'Adhérent ou toute personne dont les données personnelles auraient été transmises à SAVATOU pour l'exécution de la Commande peut également, pour des raisons tenant à sa situation particulière, s'opposer au traitement. En cas de manquement au présent article, l'Adhérent ou toute personne dont les données personnelles auraient été transmises à SAVATOU pour l'exécution de la Commande pourra introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## **20. DISPOSITIONS DIVERSES**

Le fait pour SAVATOU ou pour l'Adhérent de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des CGV n'emporte pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

## **21. LOI APPLICABLE – MEDIATION**

Les CGV, ainsi que tous les contrats et Commandes conclus par SAVATOU avec les Clients sont soumis au droit français.

En cas de différend, l'Adhérent pourra préalablement saisir le Médiateur du tourisme et des voyages MTV : BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 - <http://www.mtv.travel/index.php?page=Accueil>. En cas d'échec de la médiation, la partie la plus diligente pourra saisir si elle le veut une juridiction légalement compétente.

### **Droits octroyés à l'Adhérent bénéficiaire d'un voyage à forfait ou d'un séjour**

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. SAVATOU sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, SAVATOU dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme:

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

- L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante.

- Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. SAVATOU bénéficie de la garantie financière du FMS-UNAT.